

PARCOURS EMPLOI TUTORAT & FORMATION

20 OCTOBRE 2023



Parcours emploi Tutorat & Formation : deux dispositifs de formation d'adaptation à l'emploi pour réussir le recrutement d'un demandeur d'emploi



La Région des Pays de la Loire déploie les dispositifs « **Parcours emploi Tutorat & Formation** » de formation d'adaptation à l'emploi, qui visent à :

- Encourager les employeurs qui sécurisent le **recrutement de demandeurs d'emploi** et le renforcement de leurs compétences par la **formation** :
 - en **interne de l'établissement** avec « Parcours emploi Tutorat » (**tutorat ou AFEST**),
 - avec un **organisme de formation** certifié Qualiopi avec « Parcours emploi Formation » ;
- Aider dans ce cadre les établissements employeurs à **financer les coûts de formation** de leur nouveau collaborateur ;
- Sécuriser le recrutement et **l'intégration de demandeurs d'emploi** au sein d'une entreprise (ou association).

« Parcours emploi Formation »

Financer des formations délivrées par un organisme de formation certifié Qualiopi pour des demandeurs d'emploi recrutés en **CDD d'au moins 6 mois** ou CDI (y compris CDI intérimaire) par un établissement ligérien



- **Employeurs ciblés :**

- Établissements ligériens de moins de 300 salariés * relevant du secteur privé y compris associatif



- **Publics recrutés :**

- Demandeurs d'emploi

- **Offre d'emploi :**

- Diffusée préalablement à l'embauche (dépôt sur nosemplois.fr ou poleemploi.fr recommandé)
- Pour un contrat d'au moins 24 h hebdomadaires ⇒ en CDD d'au moins 6 mois ou CDI ou CDI intérimaire

- **Nature du parcours de formation :**

- Délivrée par un Organisme de formation certifié Qualiopi choisi par l'entreprise
- Non certifiantes ou certifiantes (inscrites au RNCP ou RS)
- Jusqu'à 400 heures de formation pris en charge par la Région
- À engager, avec la signature d'un bon de commande de l'entreprise à l'organisme de formation dans les 3 premiers mois suivant le démarrage du contrat
- À réaliser dans les 9 premiers mois suivant le démarrage du contrat (ou avant la fin du contrat pour les CDD de moins de 9 mois)



- **Prise en charge :**

- Coûts pédagogiques de formation avec un plafond à 15 € de l'heure de formation,
- Financement Région jusqu'à 70% (réglementation des aides minimis ou, à défaut, régime exempté d'aides à la formation)
- Cofinancement de l'OPCO possible sur Plan de Développement des Compétences dans la limite des plafonds du régime exempté d'aides à la formation et sur fonds conventionnels



- **Dépôt de la demande et gestion :**

- <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/parcours-emploi-formation>

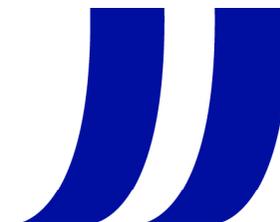


Toutes les aides de la Région

* sauf pour les entreprises de travail temporaire

« Parcours emploi Tutorat »

Financer des formations « tutorées » ou « en situation de travail » (AFEST) délivrées par des salariés ou dirigeants d'établissements ligériens auprès des demandeurs d'emploi qu'ils auront recrutés **en CCD d'au moins 6 mois** ou CDI



- **Employeurs ciblés:**
 - Établissements ligériens de moins de 300 salariés relevant du secteur privé y compris associatif
- **Publics recrutés :**
 - ✓ Demandeurs d'emploi
 - ✓ Pas en emploi ou mis à disposition dans l'établissement dans les 6 mois précédents la signature du contrat
- **Offre d'emploi :**
 - Diffusée préalablement à l'embauche (dépôt sur nosemplois.fr ou poleemploi.fr recommandé)
 - Pour un contrat d'au moins 24 h hebdomadaires ⇒ en **CDD d'au moins 6 mois** ou CDI



- **Nature du parcours de formation :**
 - Délivrée en interne de l'établissement par son dirigeant ou un salarié
 - En tutorat ou via la modalité AFEST, selon un plan de formation individualisé établi à l'embauche
 - Jusqu'à 400 heures de formation pris en charge par la Région
 - À engager, dans les 3 premiers mois suivant le démarrage du contrat
 - À réaliser dans les 5 premiers mois suivant le démarrage du contrat
- **Prise en charge :**
 - 5 € de l'heure en tutorat dans la limite de 2 000 €,
 - 15 € de l'heure en AFEST dans la limite de 6 000 €,
 - Aides bonifiées à hauteur de 100% pour le recrutement d'un travailleur handicapé (TH) et à hauteur de 50% pour le recrutement d'un sénior (>=50 ans)

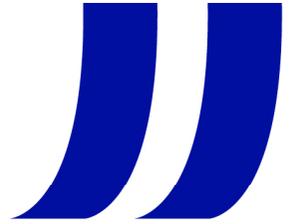


Toutes les aides de la Région

- **Dépôt de la demande et gestion :**
 - <https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/parcours-emploi-tutorat>



Informations et contacts utiles



Le site de la Région des Pays de la Loire pour accéder à ces aides :

- [Parcours emploi Formation](#)
- [Parcours emploi Tutorat](#)



Pour toute question sur les dispositifs, contacter un conseiller de la plateforme « Choisir mon métier à votre écoute » : [0800 200 303](tel:0800200303)



Pour un appui à l'élaboration de la formation du nouveau salarié, contacter le conseiller de votre [OPCO](#) ou conseiller entreprise Pôle emploi : [tel 39 95](tel:3995)



Les sites pour recruter nosemplois.fr et pole-emploi.fr

Merci pour votre attention

Hôtel de la Région
1, rue de la Loire — 44966 Nantes
T. : 02 28 20 50 00
www.paysdelaloire.fr

